

Aux TZR - Lundi 20 janvier 2025

TZR : le SNES-FSU reçu en audience, des avancées !

Le lundi 06 janvier, le SNES-FSU et le SNEP-FSU académiques ont été reçus à leur demande par la direction des relations et ressources humaines et la direction des personnels enseignants au Rectorat de Bordeaux.

Cette audience avait été demandée pour porter les revendications du SNES-FSU et du SNEP-FSU concernant les conditions d'emploi et d'affectations des collègues enseignant-es, CPE, Psy-EN, TZR et non-titulaires.



Le Rectorat a notamment confirmé le retour à une affectation commune des TZR et non-titulaires en juin, donc l'abandon de la stratégie délétère d'affectation adoptée en juin dernier, qui a conduit aux multiples difficultés et aberrations constatées à la rentrée 2024. La mobilisation des TZR et les nombreuses interventions du SNES-FSU et du SNEP-FSU dès juin 2024 ont permis cette avancée et l'ouverture d'un dialogue avec l'administration pour améliorer les conditions d'exercice des TZR mais aussi des non-titulaires.

[Compte-rendu audience du 06 janvier 2025](#)

Stage de formation syndicale pour les TZR : Derniers jours pour s'inscrire !

La section académique organise un stage de formation syndicale à destination des TZR, syndiqué-es ou non **le vendredi 21 février à Bordeaux** (siège du SNES, 138 rue de Pessac)

Les autorisations d'absence sont à déposer **AU PLUS TARD LE MARDI 21 JANVIER** auprès du secrétariat de direction de :

- votre RAD si vous n'êtes pas en mission ou n'avez pas encore de SUP connue pour le 21/02
- l'établissement où vous êtes le vendredi si vous êtes en mission (AFA ou SUP) (pas d'autorisation si vous n'assurez pas d'heures de cours le vendredi)

Les autorisations d'absence sont générées lors de votre inscription ici : [\[adhérent-es\]](#) [\[non-adhérent-es\]](#). La section académique prend en charge les frais de déplacement et une partie du repas de ses adhérent-es, [toutes les infos ici](#).

Si vous n'avez pas cours le vendredi et n'avez pas besoin d'une autorisation d'absence, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 18 février.

La formation syndicale est un droit ; seule une nécessité de service peut justifier le refus de l'autorisation d'absence si celle-ci est déposée dans les délais

A l'issue du stage 2024, les TZR formé-es et informé-es de leurs droits ont pu alerter très tôt la section académique des changements de gestion de l'affectation des TZR, ce qui a permis une intervention rapide du SNES-FSU auprès de la DPE. Connaître ses droits, échanger avec ses collègues pour ne pas rester isolé-e, caractériser collectivement la réalité du métier et les difficultés rencontrées, rencontrer les représentant-es académiques : les stages de formation syndicale sont l'occasion de renforcer le collectif pour porter plus haut plus fort la voix des TZR.



Adhérez au SNES-FSU

Si vous ne pouvez pas lire cet e-mail, [veuillez le consulter en ligne](#)

SNES-FSU section académique de Bordeaux
138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
<https://www.bordeaux.snes.edu/>
s3bor@snes.edu